

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du 20 mars 2025

11 administrateurs présents (15 en exercice, 3 procurations, 1 excusé)

DELIBERATION N° 2025-104

TARIFS 2025 CCAS : MISE EN PLACE DES TARIFS POUR SERVICES RENDUS
(ADM/7.10.5/104)

Lors de la création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mulhouse, le Conseil Municipal a identifié ses recettes comme pouvant être constituée de « produits de prestations de services fournies par le Centre » (délibération du 9 décembre 2021 - n°453).

Ces tarifs sont applicables du 02 janvier au 31 décembre 2025 entre le CCAS et le pôle Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA) selon détail ci-dessous :

DESIGNATION	DETAILS	TARIFS 2025
Bilan initial	Coût unitaire	60 €
Bilan 2	Coût unitaire	40 €
Séance activité physique adaptée (APA)	Coût unitaire par séance	45 €
Appel de suivi	Coût unitaire	15 €
Location de salle	Un supplément de 5 € sera alloué par prestations lorsque l'effecteur prend en charge la location d'une salle pour la réalisation de ses prestations. Cette disposition s'applique aux prestations de bilans et aux séances APA	5 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve ces propositions,
- autorise Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents contractuels nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michèle LUTZ